

MALLETTE

Société de  
comptables professionnels agréés

**Régime de retraite du personnel  
des CPE et des garderies privées  
conventionnées du Québec**

États financiers  
Au 31 décembre 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux personnes participantes du  
**Régime de retraite du personnel des CPE  
et des garderies privées conventionnées du Québec,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES PRIVÉES CONVENTIONNÉES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité du Comité de retraite pour les états financiers

Le Comité de retraite est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec au 31 décembre 2017, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Malette S.E.N.C.R.L.* <sup>1</sup>

Malette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 18 juin 2018

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2017

2016

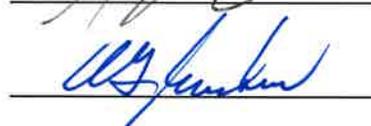
(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### ACTIF

PLACEMENTS (note 3)	2 438 634 \$	2 126 224 \$
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des personnes participantes	6 627	5 643
Cotisations à recevoir des employeurs	699	843
Revenus de placements à recevoir	10 045	6 990
Taxes à la consommation à recevoir	274	443
Autres créances à recevoir	246	515
	17 891	14 434
PRESTATIONS VERSÉES D'AVANCE	1 658	1 258
ENCAISSE	6 880	6 906
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75	92
	2 465 138	2 148 914
<b>PASSIF</b>		
CHARGES À PAYER (note 5)	5 555	4 038
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>2 459 583</b>	<b>2 144 876</b>
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (note 6)	2 297 213	2 058 564
<b>EXCÉDENT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS PAR RAPPORT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE</b>	<b>162 370 \$</b>	<b>86 312 \$</b>

Pour le Comité de retraite :

 , président

 , vice-présidente

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

#### AUGMENTATION DE L'ACTIF

Revenus de placements		
Intérêts	17 815 \$	16 884 \$
Dividendes	30 171	25 539
Immobiliers	4 706	8 295
Fonds communs	19 333	7 442
Placements privés	5 927	8 249
	<b>77 952</b>	<b>66 409</b>
Variations des justes valeurs des placements (note 7)	<b>123 996</b>	<b>107 696</b>
Cotisations (note 8)		
Personnes participantes	83 875	73 525
Employeurs	93 389	83 039
	<b>177 264</b>	<b>156 564</b>
Revenus d'intérêts et frais administratifs sur cotisations	101	370
	<b>379 313</b>	<b>331 039</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Frais d'administration (note 9)	15 119	13 675
Prestations (note 10)	49 487	42 378
	<b>64 606</b>	<b>56 053</b>
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>314 707</b>	<b>274 986</b>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice	<b>2 144 876</b>	<b>1 869 890</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice</b>	<b>2 459 583 \$</b>	<b>2 144 876 \$</b>

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2017

2016

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

#### AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Intérêts cumulés sur les prestations	126 867 \$	113 246 \$
Prestations constituées	161 269	158 141
Changement touchant les hypothèses actuarielles	-	30 341
	<b>288 136</b>	<b>301 728</b>

#### DIMINUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Prestations versées (note 10)	49 487	42 378
Gain actuariel	-	67 462
	<b>49 487</b>	<b>109 840</b>

#### AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

238 649 191 888

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE,  
début de l'exercice

2 058 564 1 866 676

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE,  
fin de l'exercice

2 297 213 \$ 2 058 564 \$

Renseignements complémentaires à la note 6

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

---

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète.

#### Généralités

Les employées des CPE, des garderies privées conventionnées du Québec, des bureaux coordonnateurs et de certains autres employeurs participant au Régime sont des personnes participantes admissibles à ce régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le Régime est administré par un Comité de retraite composé, au 31 décembre 2017, de quatorze membres votants et deux membres non-votants.

Le Comité de retraite administre le Régime et gère la caisse de retraite établie en vertu des dispositions du Régime. Le Comité de retraite forme des comités pour le soutenir dans l'exercice courant de ses pouvoirs ou pour la réalisation de mandats spécifiques. Chacun de ces comités peut élaborer et proposer au Comité de retraite des stratégies, des orientations ou toute autre mesure utile touchant l'administration du Régime et le service à la clientèle. Sont institués, sous la direction du Comité de retraite, les comités suivants :

- Le Comité exécutif;
- Le Comité d'audit;
- Le Comité de placements.

Parmi les mandats confiés au Comité d'audit, celui-ci doit surveiller l'intégralité du processus de présentation de l'information financière du système de contrôle interne du Régime.

De plus, le Bureau de la retraite soutient le Comité de retraite face à ses devoirs et responsabilités fiduciaires. Il veille à l'exécution et au suivi des décisions du Comité de retraite et des autres comités.

Le Régime est assujéti à la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite » du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et il est exempté d'impôt.

#### Financement

Les actifs du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à assurer la capitalisation des prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les personnes participantes et les employeurs cotisent au Régime. L'établissement des cotisations est fixé par le Régime et s'est situé, au cours de l'exercice, à 6,6 % du salaire admissible pour les personnes participantes et 6,6 % pour les employeurs. La dernière évaluation actuarielle a été produite au 31 décembre 2015 et le rapport à cet effet a été déposé à Retraite Québec. La prochaine évaluation actuarielle sera produite au plus tard pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018. Les CPE, les garderies privées conventionnées et les bureaux coordonnateurs doivent cotiser au Régime. Toutefois, une subvention du ministère de la Famille peut être accordée à cette fin.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

---

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

#### Rente de retraite

Une personne participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente, sans réduction de sa rente créditée, dès qu'elle a atteint l'âge de 60 ans.

La rente annuelle d'une personne participante est calculée selon la formule suivante :

- 1,5 % du salaire admissible moyen des cinq meilleures années, multiplié par le nombre d'années de services validés; plus
- Une rente fixe, variant entre 0 \$ et 765 \$, établie en fonction du nombre d'heures de services passés admissibles.

De plus, une personne participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente dès qu'elle a atteint l'âge de 55 ans. La réduction est alors calculée sur la base d'une équivalence actuarielle par rapport à la valeur de celle qu'elle aurait reçue à l'âge de 60 ans.

#### Prestations au décès avant la retraite et après la retraite

Au décès d'une personne participante non retraitée, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause, reçoit un montant forfaitaire correspondant à la valeur des droits acquis au moment du décès.

Au décès d'une personne participante retraitée, la forme normale de rente est une rente garantie pendant 120 versements mensuels.

#### Cessation de participation active

À la cessation de participation active, la personne participante peut, en général, choisir entre une rente différée à 60 ans sans réduction ou dès 55 ans avec réduction, ou transférer la valeur de ses droits dans un instrument autorisé par la loi.

La personne participante dont la valeur des droits, à la date à laquelle sa participation active a pris fin, est inférieure à 20 % du maximum des gains admissibles, établi conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec pour l'année en cause, peut demander le paiement immédiat de la valeur de ses droits en un seul versement, soustraction faite des retenues fiscales applicables, ou le transfert de cette valeur dans un régime enregistré d'épargne-retraite, dans la mesure permise par les lois fiscales. Le Comité de retraite peut procéder à l'acquittement des droits de la personne participante en lui transmettant un chèque d'un montant égal à la valeur de ses droits, soustraction faite des retenues fiscales applicables.

#### Indexation

Les rentes de retraite versées ne sont pas indexées.

Les rentes différées sont indexées annuellement, jusqu'à l'âge de 55 ans, à un taux égal au moindre de 50 % de l'augmentation de l'IPC et 2 %. Cette indexation n'est toutefois pas applicable à la rente pour services passés.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

---

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements et les obligations au titre des prestations de retraite.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que le Comité de retraite ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés.

Ces estimations et hypothèses ont également une incidence sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont la juste valeur des placements (note 3) et les hypothèses sous-jacentes à la détermination des obligations au titre des prestations de retraite (note 6).

### Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les variations des justes valeurs des placements.

### Instruments financiers

#### Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qu'il évalue à la juste valeur.

#### Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. La juste valeur des placements est évaluée de la façon suivante :

- L'encaisse et les placements du marché monétaire sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

---

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers (suite)

#### Placements (suite)

- Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gardiens de valeurs des gestionnaires de fonds;
- La juste valeur des autres placements représente la quote-part de la participation du Régime sur chacun des titres ou des fonds et est déterminée à partir de l'évaluation, basée sur l'actualisation des flux monétaires contractuels futurs au taux d'intérêt du marché ou selon une comparaison avec les dernières transactions similaires sur le marché, soumise par chacun des gestionnaires.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

### Comptabilisation des revenus

Les revenus de placements et d'intérêts et frais administratifs sur cotisations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs des placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements à la fin de l'exercice.

Les cotisations sont comptabilisées au moment où le salaire admissible des personnes participantes est versé par les employeurs.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail
Équipement informatique	3 ans
Équipement téléphonique	5 ans
Ameublement et équipement de bureau	10 ans

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS

	2017	2016
<b>Encaisse</b>	<b>14 174 \$</b>	<b>12 044 \$</b>
<b>Marché monétaire</b>		
Acceptations bancaires	2 275	3 122
Bons du Trésor	-	2 687
Certificats de dépôt au porteur	3 619	2 275
	<b>5 894</b>	<b>8 084</b>
<b>Obligations</b>		
<b>Obligations canadiennes</b>		
Municipales	135 379	124 688
Autres établissements municipaux	-	10 199
Provinciales	276 417	256 904
Autres établissements provinciaux	46 632	28 526
Fédérales	30 666	35 638
Corporatives	126 776	101 727
Divers	-	8 955
Unités de fonds	-	9 498
<b>Obligations américaines</b>		
Corporatives	3 743	1 284
	<b>619 613</b>	<b>577 419</b>
<b>À reporter</b>	<b>639 681 \$</b>	<b>597 547 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

	2017	2016
Reporté	639 681 \$	597 547 \$
<b>Actions</b>		
<b>Actions ordinaires canadiennes - par secteur d'activité</b>		
Matériaux	12 968	27 583
Industrie	26 094	45 956
Télécommunications	16 088	4 177
Consommation discrétionnaire	10 912	36 150
Biens de consommation de base	23 441	30 838
Énergie	44 253	68 595
Finance	64 770	92 740
Santé	435	485
Technologie de l'information	10 396	19 234
Immobilier	7 492	8 737
Services aux collectivités	7 093	8 481
Units/iShares	-	1 481
Autres	-	545
	<b>223 942</b>	<b>345 002</b>
<b>Actions ordinaires américaines - par secteur d'activité</b>		
Matériaux	21 594	16 632
Industrie	73 565	50 599
Télécommunications	10 873	18 047
Consommation discrétionnaire	63 978	52 539
Biens de consommation de base	91 918	33 052
Énergie	38 395	19 718
Finance	57 662	41 702
Santé	53 466	50 307
Technologie de l'information	42 441	20 534
Immobilier	76 976	67 528
Services aux collectivités	62 465	17 418
	<b>593 333</b>	<b>388 076</b>
À reporter	<b>1 456 956 \$</b>	<b>1 330 625 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

	2017	2016
Reporté	1 456 956 \$	1 330 625 \$
<b>Actions</b>		
<b>Actions ordinaires étrangères - par secteur d'activité</b>		
Matériaux	17 045	8 511
Industrie	71 600	46 401
Télécommunications	31 687	5 939
Consommation discrétionnaire	34 193	13 939
Biens de consommation de base	29 239	7 886
Énergie	10 492	10 262
Finance	32 601	20 953
Santé	20 215	8 710
Technologie de l'information	13 746	13 659
Immobilier	67 487	46 876
Services aux collectivités	43 778	28 926
Autres	-	5 126
Unités de fonds	170 934	255 270
	543 017	472 458
<b>Autres</b>		
<b>Autres placements canadiens</b>		
Unités de fonds - dépôt en participation <sup>1</sup>	382 725	313 936
Unités de fonds - rendement absolu de titres de créance	49 528	10 261
<b>Titres sous-jacents</b>		
Contrats à terme (note 4 b)	6 408	(1 056)
	438 661	323 141
	2 438 634 \$	2 126 224 \$

<sup>1</sup> Les unités de fonds du dépôt en participation se détaillent comme suit :

	2017	2016
Unités de participation du portefeuille spécialisé		
Immeubles	27 %	28 %
Infrastructures	30	36
Placements privés	34	36
Taux (obligations)	9	-
	100 %	100 %

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - L'évaluation à partir des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - L'évaluation à partir des données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque événement de marché sur le titre. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au moment du transfert. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Encaisse	- \$	14 174 \$	14 174 \$
Marché monétaire	-	5 894	5 894
Obligations	290 008	329 605	619 613
Actions	1 189 358	170 934	1 360 292
Autres	-	438 661	438 661
	<b>1 479 366 \$</b>	<b>959 268 \$</b>	<b>2 438 634 \$</b>
	2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Encaisse	- \$	12 044 \$	12 044 \$
Marché monétaire	2 687	5 397	8 084
Obligations	327 232	250 187	577 419
Actions	948 215	257 321	1 205 536
Autres	7	323 134	323 141
	<b>1 278 141 \$</b>	<b>848 083 \$</b>	<b>2 126 224 \$</b>

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

---

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 3. PLACEMENTS (suite)

#### Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres qui sont comptabilisés aux résultats dans les revenus de placements. Certains titres sont prêtés à d'autres établissements pour une courte période. Le Régime reçoit des garanties, qui représentent au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Ces garanties sont déposées par l'emprunteur auprès d'un dépositaire de titres et y sont conservées jusqu'à ce que les titres prêtés aient été remis au Régime. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien par le fiduciaire. Une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise selon les fluctuations de la juste valeur des titres sous-jacents prêtés.

La juste valeur des titres prêtés par le Régime présentée dans les placements est de 363 108 \$ (2016 - nulle). La valeur nulle de 2016 est le résultat d'une suspension temporaire des transactions de prêts de titres au 31 décembre 2016, étant donné la transition de gardien de valeurs au début janvier 2017. Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation conformément aux normes comptables.

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite », le Comité de retraite s'est doté d'une politique de placement, dans le but d'effectuer la gestion de son capital, qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

L'objectif principal qui sous-tend la politique de placement est d'assurer que l'actif du Régime ainsi que les cotisations prévues soient investis de manière prudente afin qu'ils suffisent à satisfaire aux engagements du Régime quand arrive leur date d'échéance.

Comme il est prévu dans la politique de placement adoptée par le Comité de retraite, celle-ci vise à obtenir un taux de rendement maximum pour le Régime, tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié. Pour ce faire, le Comité de retraite a adopté une gestion active pour une portion importante de ses actifs. Le Comité de retraite a confié plusieurs mandats à des gestionnaires professionnels de régimes de retraite.

La répartition d'actifs entre les différentes catégories d'actifs est gérée de façon passive et fait l'objet de rééquilibrages périodiques par l'entremise des flux financiers mensuels ou de transferts entre les comptes des gestionnaires. La répartition cible, les limites de répartition d'actifs ainsi que les paramètres d'évaluation de chaque gestionnaire sont définis à l'intérieur de leur mandat de gestion respectif.

Chaque gestionnaire, ayant une approche de gestion active, choisit les titres qui présentent le meilleur potentiel de rendement pour produire un rendement supérieur à celui de l'indice de référence. Ces choix de titres s'effectuent dans chacune des catégories d'actifs confiés au gestionnaire et selon les paramètres de son mandat.

Chaque gestionnaire, ayant une approche de gestion indicielle, choisit les titres afin de minimiser les écarts de reproduction du rendement de l'indice de référence. Ces choix de titres s'effectuent dans chacune des catégories d'actifs confiés au gestionnaire et selon les paramètres de son mandat.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les instruments financiers autorisés sont énumérés dans la politique de placement et dans les mandats de gestion de chacun des gestionnaires. Tout nouveau programme d'un gestionnaire utilisant les produits dérivés devra être approuvé au préalable par le Comité de retraite sur recommandation du Comité de placements.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le Comité de retraite a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements, des créances et de l'encaisse.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites pour les catégories d'actifs;

Catégories d'actifs	Limite minimale	Limite maximale
Titres à court terme	0 %	20 %
Obligations gouvernementales	14 %	34 %
Obligations corporatives	0 %	10 %
Actions canadiennes	0 %	7 %
Actions nord-américaines à petite capitalisation	0 %	8 %
Actions mondiales – rendement aux actionnaires optimisé pour la volatilité	18 %	38 %
Actions mondiales	0 %	7 %
Actions de pays émergents	0 %	6 %
Actions asiatiques à petite capitalisation	0 %	5 %
Infrastructures (directes et titres mondiaux cotés)	0 %	16 %
Titres immobiliers mondiaux	0 %	8 %
Immobilier	0 %	8 %
Placements privés	0 %	8 %

- Une limite de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille régional d'actions à petite capitalisation, d'actions mondiales, de titres d'infrastructures mondiales et de placements immobiliers dans un même titre;
- Une cote obligataire d'au moins A+ de l'institution financière émettant des produits dérivés établie par l'agence d'évaluation du crédit Standard & Poor's et/ou AA de Dominion Bond Rating Service.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

---

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit (suite)

##### Unités de fonds

- Des mandats d'investissement dans des unités de fonds ont été octroyés à certains gestionnaires.

##### Titres à court terme et obligations

- Une cote de crédit minimale pour les titres des corporations canadiennes à court terme (R1-DBRS), d'obligations gouvernementales canadiennes (BBB-DBRS) et d'obligations gouvernementales étrangères de pays du G-7 ou d'organismes supranationaux (A).

##### Actions canadiennes

- Des limites maximales pour la pondération des actions de chaque secteur du S&P/TSX;
- Des limites maximales pour la pondération d'un titre dans le portefeuille d'actions canadiennes;
- Une répartition du portefeuille d'actions canadiennes entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de sept secteurs du S&P/TSX plafonné.

##### Actions mondiales

- Le portefeuille global d'actions mondiales devra procurer en tout temps une diversification adéquate par secteur, industrie, région géographique, société émettrice et quant au nombre de titres qu'il contient.

##### Actions à petite capitalisation

- Une limite de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions à petite capitalisation dans les titres de compagnies dont le gestionnaire détient, au nom de l'ensemble de ses clients, plus de 15 % de la capitalisation boursière disponible aux investisseurs;
- Une limite de 25 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions à petite capitalisation dans des titres n'étant pas définis comme des actions à petite capitalisation selon la politique de placement.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit (suite)

##### Qualité du portefeuille d'obligations

	2017	2016
AAA	52 102 \$	48 738 \$
AA	323 521	178 628
A	70 952	199 625
BBB	68 808	53 707
BB	3 546	434
B	609	616
Non cotées	100 075	95 671
	<b>619 613 \$</b>	<b>577 419 \$</b>

Aux 31 décembre 2017 et 2016, l'échéance des obligations, excluant les unités de fonds, se détaille comme suit :

			2017
5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
109 695 \$	424 832 \$	85 086 \$	619 613 \$
			2016
5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
80 485 \$	397 418 \$	90 018 \$	567 921 \$

Le risque auquel est exposé le Régime en raison de la concentration de crédit des créances est limité. Le risque de non-recouvrement des cotisations des personnes participantes est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent d'un grand nombre d'employeurs.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des personnes participantes et des employeurs, et en investissant dans des titres liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration. L'exposition au risque de liquidité est faible puisque les placements peuvent être convertis en liquidités selon les exigences du marché de chaque type de placements.

Les charges à payer du Régime ont une échéance de moins d'un an.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

##### a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les titres d'emprunts, excluant les unités de fonds, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 41 828 \$ (2016 - 40 532 \$), et toutes choses étant égales, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

##### b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime effectue des placements en devises étrangères dans une proportion de 42 % (2016 - 32 %). Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations du taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers. Depuis l'exercice 2015, le Comité de retraite exécute une couverture de 50 % des actifs investis en dollars américains.

Au 31 décembre 2017, le Régime a convenu de vendre et d'acheter, en vertu de contrats de change à terme, respectivement 329 000 \$ US (2016 - 220 090 \$ US) et 0 \$ US (2016 - 2 200 \$ US) pour des dollars canadiens à des taux variant entre 1,246 et 1,287 (2016 - 1,309 et 1,355) sur une période s'échelonnant jusqu'au 30 avril 2018. Ces contrats sont évalués à la juste valeur au moyen de taux et de prix cotés. La juste valeur de ces contrats est un actif de 6 408 \$ (2016 - passif de 1 056 \$) présenté dans les placements.

Au 31 décembre 2017, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 114 009 \$ (2016 - 68 007 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché (suite)

##### c) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé au risque de prix en raison de ses placements en actions et en unités de fonds d'actions. Au 31 décembre 2017, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 140 982 \$ (2016 - 120 554 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

#### Mesure du risque de marché des unités de fonds - dépôt en participation

Le risque de marché des unités de fonds - dépôt en participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) est mesuré au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourraient subir les unités de fonds - dépôt en participation, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés.

En 2017, la CDPQ a révisé sa méthode de calcul de la VaR ainsi que son historique d'observation. Un historique de 3 000 jours d'observation des facteurs de risque est maintenant utilisé pour évaluer la volatilité des rendements plutôt que 2 500 jours en 2016 et la corrélation entre le rendement des instruments financiers, ainsi qu'un niveau de confiance de 95 % au lieu de 99 %, en 2016. De plus, la nouvelle méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un mois plutôt que sur un horizon d'une semaine. La VaR comparative au 31 décembre 2016 a été recalculée afin de considérer ces changements.

Le risque absolu des unités de fonds - dépôt en participation se présente comme suit :

	2017	2016
Valeur à risque	15,4 %	17,0 %

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

#### 5. CHARGES À PAYER

	2017	2016
Comptes fournisseurs	2 144 \$	1 900 \$
Prestations à payer	2 580	1 668
Courtiers à payer	776	433
Autres	55	37
	<b>5 555 \$</b>	<b>4 038 \$</b>

#### 6. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

La valeur actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite a été établie en fonction des normes comptables et a été évaluée au 31 décembre 2015 par les actuaires de la firme Aon Hewitt, puis extrapolée par le Bureau de la retraite au 31 décembre 2017 à l'aide des flux financiers réels.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations tiennent compte des prévisions concernant la situation à long terme du Régime. Ces hypothèses sont les mêmes que celles présentées à l'annexe C du rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Les hypothèses actuarielles les plus significatives utilisées au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Taux d'actualisation	6 %
Inflation	2 %
Augmentation salariale	2 % jusqu'en 2019 et 2,5 % par la suite

La valeur des obligations au titre des prestations de retraite pourrait différer de façon significative en fonction d'une modification des hypothèses actuarielles, notamment une variation du taux d'actualisation.

#### 7. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2017	2016
Gains réalisés	124 084 \$	60 659 \$
Gains (pertes) non réalisés	(88)	47 037
	<b>123 996 \$</b>	<b>107 696 \$</b>

## Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

#### 8. COTISATIONS

Les cotisations versées au cours des exercices sont les suivantes :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Personnes participantes		
Cotisations d'exercice pour services courants	<b>83 875 \$</b>	73 525 \$
Employeurs		
Cotisations d'exercice pour services courants	<b>83 875 \$</b>	73 525 \$
Cotisations d'équilibre pour services passés	<b>9 514</b>	9 514
	<b>93 389 \$</b>	83 039 \$

Les personnes participantes ont payé au cours de l'exercice une cotisation de 6,6 % de leur salaire admissible (2016 - 5,9 %).

Les employeurs ont, quant à eux, payé une cotisation égale à la part de la cotisation d'exercice déterminée par l'évaluation actuarielle, soit 6,6 % (2016 - 5,9 %) du salaire admissible des personnes participantes à leur emploi, plus les cotisations d'équilibre requises pour amortir le déficit actuariel du Régime.

Une subvention du ministère de la Famille est accordée aux CPE, aux garderies privées conventionnées et aux bureaux coordonnateurs afin de compenser l'ensemble des cotisations que ceux-ci doivent payer au Régime.

# Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2017

(Les montants apparaissant aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars)

### 9. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent comme suit :

	2017	2016
Honoraires d'administration impartis	4 318 \$	4 176 \$
Honoraires de gestion des placements	8 413	7 111
Honoraires de services-conseils en gestion d'actifs	65	77
Honoraires du fiduciaire	443	429
Honoraires d'actuariat	11	126
Honoraires d'audit	57	63
Honoraires légaux	71	85
Autres honoraires professionnels	18	37
Bureau de la retraite	1 134	1 055
Droits payés à Retraite Québec	100	100
Assurances	133	128
Frais reliés au changement d'administrateur	(5)	14
Amortissement des immobilisations corporelles	27	27
Autres frais d'administration	334	247
	<b>15 119 \$</b>	<b>13 675 \$</b>

### 10. PRESTATIONS

Les prestations se détaillent comme suit :

	2017	2016
Prestations de retraite	17 378 \$	13 325 \$
Cessations de participation active	28 410	25 195
Décès	3 619	3 806
Cessions de droits	80	52
	<b>49 487 \$</b>	<b>42 378 \$</b>

### 11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.